

C.T.C.C.

Le travail

EDITION DE la Mauricie

Qu'est-ce que l'intimidation ?

Dimanche matin dernier, le 3 juillet, un mandat d'arrestation était signifié au conseiller technique du Conseil Central de Shawinigan, M. Lionel Chartrand pour intimidation à la porte de l'usine Laurentide de la Consolidated Paper de Grand'Mère.

Nous ne savons pas ce dont il s'agit exactement, car nous n'étions pas sur les lieux ce matin-là. D'autant plus que la chose étant encore SUB JUDICE, nous serions obligés de nous abstenir de tout commentaire, à ce sujet particulier.

Nous savons qu'intimider, cela veut dire effrayer par des menaces. M. D. Foss, gérant de la Laurentide a-t-il été effrayé, a-t-il été menacé, nous n'en savons rien.

Ce que nous avons vu, c'est M. Foss traverser sans encombre et sans crainte apparente aussi, les rangs de plus de 1,000 personnes massées devant les portes de l'usine de la Laurentide dimanche soir dernier. M. Foss ne semblait pas effrayé dimanche soir en face de plusieurs centaines de personnes. Les heures ne se ressemblent pas !

OÙ SONT LES PROVOCATEURS ?

Les épouses des syndiqués de la Belgo, de la Laurentide, de Dupont of Canada 1954, reçoivent à l'heure actuelle des appels téléphoniques de la part de contremaîtres ou d'autres personnes attachées à la direction des usines mentionnées plus haut, leur demandant de presser leurs maris de retourner au travail.

On fait remarquer aux épouses que si leurs maris ne retournent pas au travail, ils seront congédiés ou ils perdront tous leurs droits d'ancienneté.

A ceci, il faut répondre que:

- 1) il est défendu par la loi de faire quelque sollicitation que ce soit par téléphone;
- 2) il est défendu par la loi de proférer des menaces et faire du chantage auprès de qui que ce soit;
- 3) il est lâche, inhumain, criminel, de s'attaquer à des femmes craintives, sans défense. Les communistes et les fascistes n'ont pu trouver mieux pour établir et maintenir leur régime.

Et dire que ces choses se passent dans la catholique province de Québec ! Que dis-je ? Dans la Mauricie !



Voici quelques-unes des pancartes exhibées par les syndiqués de la région dimanche matin dernier alors que les travailleurs réclamaient l'observance du dimanche. A remarquer que plusieurs enfants accompagnaient leur père pour démontrer la solidarité de toute la famille.



Dimanche après-midi dernier, les membres du Comité conjoint des négociations de Shawinigan se sont réunis pour étudier la stratégie à suivre au cours des prochaines semaines et pour entendre les explications que leur a fournies M. Yvan Legault, vice-président du Fonds de Défense professionnelle de la C.T.C.C. Assistaient à cette réunion, les délégués suivants: D. Hébert, V. Levasseur, G. Pelletier, W. Braté, tous de la Belgo; M. Yvan Legault, vice-président du Fonds de Défense professionnelle de



la C.T.C.C.; H.-P. Bourassa, (Belgo); H. Laurendeau, (Dupont 1954); R. Elliott, (Belgo); E. Carpentier, (Belgo); Yvan Savard, (Belgo); Léo Gosselin, (Carborundum); Pat. Saint-Cyr, (Carborundum); G. Prince, (Dupont); G. Beaudoin, (Dupont); Jos. Pellerin, (Dupont); B. Jacques, (Dupont); R. Dupont (Dupont); M. Béland, (Alcan); R. Bertrand, (Alcan); Elp. Pelletier, (Carborundum); T. Grenier, (Carborundum); R. Longpré, (Carborundum); G. Charles, (Dupont); H. Therrien, (Dupont).

Les ouvriers de Shawinigan veulent le respect de la loi du dimanche

Dimanche dernier, des milliers de personnes de la région de Grand'Mère et de Shawinigan ont manifesté contre le travail du dimanche devant l'usine Laurentide de la Consolidated Paper à Grand'Mère.

Au moment où des ouvriers se présentaient pour travailler, dimanche matin, plusieurs centaines de travailleurs qui veulent que la loi du dimanche soit respectée par les papeteries, ont usé de leur influence et de leur persuasion auprès de leurs confrères de travail.

Dimanche au matin, la production s'est trouvée complètement paralysée pendant que les ouvriers montaient la garde aux portes de l'usine.

Une arrestation

Au cours de la manifestation qui s'est déroulée paisiblement, M. Michel Chartrand, aviseur technique du Conseil Central de Shawinigan, a été arrêté sous une accusation d'avoir intimidé M. Foss, gérant de l'usine.

M. Chartrand a été obligé de faire un voyage aux Trois-Rivières en compagnie des policiers afin d'obtenir sa liberté sous cautionnement.

Aux Trois-Rivières, M. Chartrand a comparu devant le juge Léonce Girard qui lui a imposé un cautionnement en argent de \$150.00 et lui a défendu d'approcher à plus d'un mille du moulin tant qu'il n'aura pas comparu de nouveau. M. Chartrand a nié l'accusation qui avait été portée contre lui par M. Foss.

La raison fondamentale de cette manifestation, c'est que les ouvriers ne veulent pas de travail le dimanche ainsi que le veut la loi du dimanche.

On se rappelle qu'à l'origine du conflit, les travailleurs de la Belgo et de la Laurentide avaient refusé d'accepter les offres de la compagnie, soit une augmentation de 5 pour 100. Les ouvriers ont refusé cette offre insuffisante d'autant plus que la compagnie Consolidated veut continuer sa politique de faire travailler ses ouvriers le dimanche.

Le travail de production le dimanche

Une annonce parue dans les journaux de la région, démontre bien que la compagnie Consolidated veut faire travailler ses ouvriers le dimanche.

Par exemple, dans une pleine page d'annonce parue dans l'"Echo du Saint-Maurice", le 29 juin, elle demande la reconnaissance du droit de faire travailler ses ouvriers après minuit, le

samedi soir afin de satisfaire aux besoins de sa clientèle.

La compagnie veut même justifier sa conduite en affirmant que "presque toutes les entreprises de pâtes et de papier du Canada ont une entente à cette fin avec leurs travailleurs".

Enfin, elle prétend que le travail du dimanche est toléré ailleurs, par exemple, dit-elle, les journalistes, les typographes, les préposés aux presses des journaux du matin, travaillent le dimanche. Pourquoi pas nous, demande la compagnie.

Le profit

La raison fondamentale, et la compagnie l'a avoué au cours des négociations, c'est que la production de papier le dimanche permettrait à la compagnie d'augmenter sa production d'environ 14 pour 100. La bataille que fait la compagnie c'est donc en vue de produire davantage et de faire plus de profits.

Quant aux ouvriers, ils ne sont pas prêts à vendre leur conscience de catholiques pour permettre à la Consols de faire plus de profits.

D'autant plus que les lois provinciales et fédérales défendent le travail de production le dimanche à moins qu'il ne s'agisse d'un travail à opération continue comme dans les hôpitaux, par exemple. Cette restriction de la loi a pour but de protéger la sécurité des citoyens, leur accorder les services indispensables ou prévenir que certaines entreprises ne subissent de graves dommages si la production cessait.

Mais tel n'est pas le cas dans les papeteries: le seul inconvénient qui en résulte pour les papeteries, c'est, la production cessant, celui de réaliser moins de profits.

Appui unanime

Les syndiqués qui ne veulent plus de travail le dimanche reçoivent l'appui de toute la population. C'est par plusieurs centaines de personnes, peut-être des milliers, que dimanche soir dernier, des ouvriers, des travailleurs, des épouses, des enfants de travailleurs sont venus encourager les papeteries de Grand'Mère dans leur lutte contre le travail du dimanche.

A un certain moment entre 10 h. p.m. et minuit, dimanche soir, la foule était si dense aux portes de la Laurentide à Grand'Mère qu'il était difficile de circuler.

Vers les dix heures, le directeur de la police de Grand'Mère a demandé aux enfants de s'en aller chez eux et de respecter la loi du couvre-feu. La démonstration s'est poursuivie jusqu'aux petites heures lundi matin sans qu'aucun incident regrettable ne se produise.

Personne n'est entré au travail durant la nuit et lundi matin, toute la production était paralysée de même qu'aux moulins de la Belgo de Shawinigan.



Une partie de l'immense foule de travailleurs, de syndiqués, d'épouses et d'enfants de syndiqués, massée devant les portes de la Laurentide vers dix heures, dimanche soir dernier.

M. Duplessis et l'observance du dimanche

"Le dimanche est le jour consacré à l'accomplissement des devoirs religieux et aux réunions de famille. Je ne comprends pas le manque de réflexion qu'implique ce désir de faire travailler les gens le dimanche.

"Les plus hautes autorités religieuses et civiles notent avec regret la régression des valeurs spirituelles et la recrudescence des aspirations matérialistes. Remplacer le sentiment religieux par un sentiment matérialiste est un geste ruineux et un plongeon dans un abîme sans fond.

"Le respect du dimanche est fondé sur des sentiments humains qui répondent aux besoins de l'homme et de sa famille et aux besoins de la société."

(Le Nouvelliste, 26 mars 1955)

Chez Dupont . . .

(Suite de la page 4)

ne fut pris parce qu'étant donné qu'il n'y a pas de grève et que tous et chacun des travailleurs sont libres de retourner au travail et qu'il n'existe aucune ligne de piquetage, il n'est donc pas nécessaire de voter le retour au travail: tous les ouvriers sont libres d'entrer à l'usine ou de rester en dehors.

La Consolidated veut des négociations à sens unique

Il est clair que la Consolidated Paper, propriétaire des usines Belgo de Shawinigan et Laurentide de Grand'Mère ne veut pas transiger avec le syndicat.

Alors que le syndicat était en négociation avec la compagnie, elle n'a pas voulu négocier avec ce dernier et discuter les demandes que les ouvriers avaient faites: la seule offre de la compagnie fut celle de 5 p. 100 d'augmentation qu'ont acceptée les unions internationales dans les autres moulins de la Consolidated.

Voyant que le syndicat voulait négocier sa propre convention et ne pas accepter les conditions acceptées par les unions internationales, la compagnie s'est adressée personnellement à chacun des employés en leur disant qu'elle leur accordait une augmentation de 5 p. 100.

Plus que cela, alors que le contrat n'est pas encore expiré avec la section des employés de bureau, la compagnie n'a pas attendu les demandes syndicales pour faire la même offre de 5 p. 100.

C'est ce qu'on appelle des négociations à sens unique et qui sert à faire comprendre le geste des ouvriers de la Belgo et de la Laurentide qui veulent le respect de leur syndicat qui est leur seul moyen de défense. Tant que la compagnie n'aura pas reconnu le syndicat et signé avec lui une convention acceptable protégeant efficacement les travailleurs, ils n'iront plus travailler.

Le Conseil Central appuie les revendications des papetiers

Le Conseil Central de Shawinigan a accordé son appui moral et financier aux papetiers de Shawinigan et de Grand'Mère. C'est ce qu'a déclaré M. Yvan Boisvert, président du Conseil Central, au cours d'une grande assemblée dans la salle paroissiale St-Marc de Shawinigan.

L'on sait que M. Boisvert, qui est aussi président du Syndicat des employés de C.I.L. (1954), vient de succéder à M. Lavergne, démissionnaire de son poste parce qu'il s'en va s'établir sur une ferme en Alberta.

M. Boisvert a félicité les travailleurs de la Belgo de maintenir une foi inébranlable en leur syndicat et il a eu une phrase qui mérite d'être citée: "Si vos enfants travaillent un jour à la Belgo, ils vous devront d'avoir amélioré leur sort." M. Boisvert a précisé que le Conseil Central de Shawinigan qui groupe plus de 5,000 travailleurs de la région appuiera les papetiers jusqu'à la victoire complète. Il a déclaré que des plans sont actuellement en exécution afin d'assurer le nécessaire à ceux qui ont quitté volontairement le travail. Il a aussi ajouté que les travailleurs de Shawinigan ne seraient pas seuls mais que tous les papetiers affiliés à la Fédération, de même que tous les syndiqués affiliés à la CTCC feraient généreusement leur part pour vaincre la résistance de la Consolidated.

M. Michel Chartrand, aviseur technique du Conseil Central a rappelé l'origine du conflit, soit le refus de la compagnie de négocier de bonne foi avec le syndicat et les offres inadéquates faites pour rencontrer les exigences syndicales.

COMME EN RUSSIE

Faisant allusion à l'intimidation systématique qui se pratique auprès des épouses des syndiqués par des contremaitres et des agents de la compagnie qui ne cessent de harceler les épouses de ceux qui ont quitté le travail, M. Chartrand a déclaré que les communistes utilisent exactement les mêmes méthodes pour pratiquer l'intimidation et le chantage. M. Chartrand a souligné que ces gestes sont illégaux puisqu'il est défendu de faire de la sollicitation par téléphone et encore plus de pratiquer le chantage. Enfin, c'est une attitude lâche de faire ce travail auprès des femmes.

Plusieurs épouses des membres présents à l'assemblée se sont déclarées prêtes à se servir elles aussi du téléphone pour harceler les représentants de la compagnie.

M. William Brûlé:

Un président de syndicat qui sait se tenir debout

"Si les travailleurs restent en dehors de l'usine comme je le fais moi-même, étant à deux ans de ma pension et après avoir travaillé pendant 35 ans à la Belgo, c'est parce que les conditions de travail et l'attitude de la compagnie à l'égard des travailleurs a dépassé la décence." C'est par ces mots que M. William Brûlé, président du Syndicat de la Belgo, s'adressait à la population de Shawinigan, lors d'une causerie radiophonique prononcée le 1er juillet dernier.

A son âge, B. Brûlé aurait pu prendre une position plus confortable et ne pas s'exposer à des fatigues et à des préoccupations nombreuses.

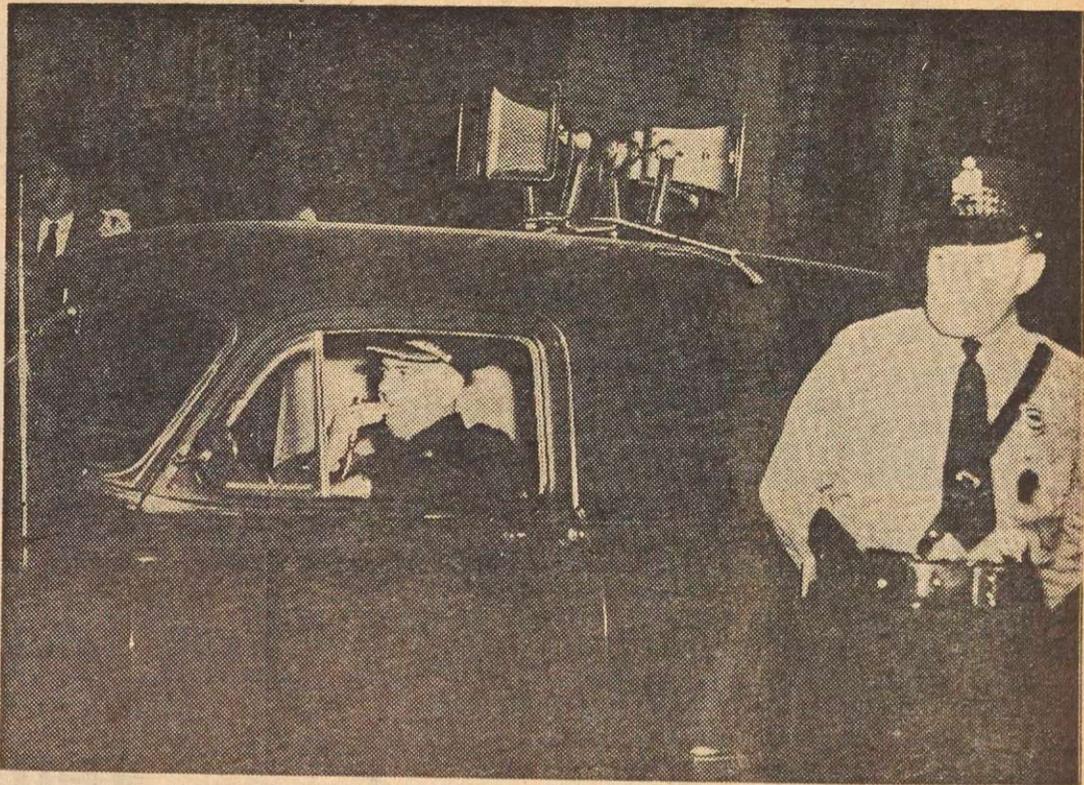
Mais, comme il nous le disait dimanche dernier, M. Brûlé sait que le syndicat est la seule arme de défense et de protection des ouvriers. "Ce que nous avons obtenu en améliorations, c'est à notre syndicat que nous le devons, et, ajoute-t-il, si nous ne forçons pas la compagnie à respecter notre seul moyen de défense, qu'advient-il de nous, quelles seront les conditions qu'auront à subir nos enfants quand ils prendront la relève dans les papeteries?"

Les prétentions des compagnies

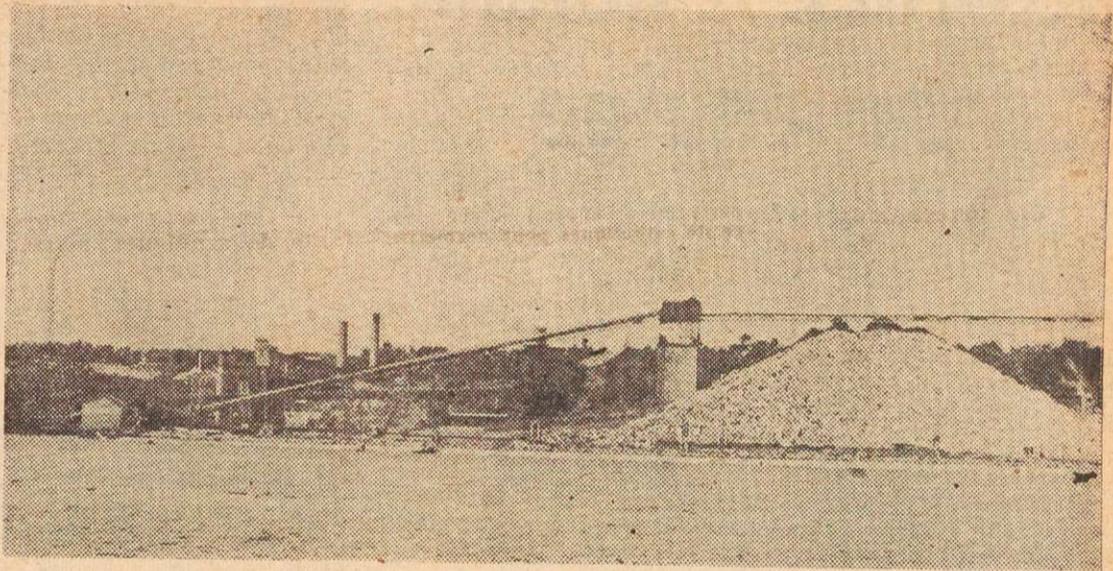
Les compagnies déclarent qu'elles ne prétendent pas être incapables de payer ce qui est demandé. Les compagnies ne veulent pas donner \$1.57 ni 14 p. 100 sans donner d'autres motifs de leur refus.

Le salaire qui est demandé est basé sur un budget de \$65.00 par semaine, budget préparé par le gouvernement fédéral et servant à la subsistance de trois personnes seulement.

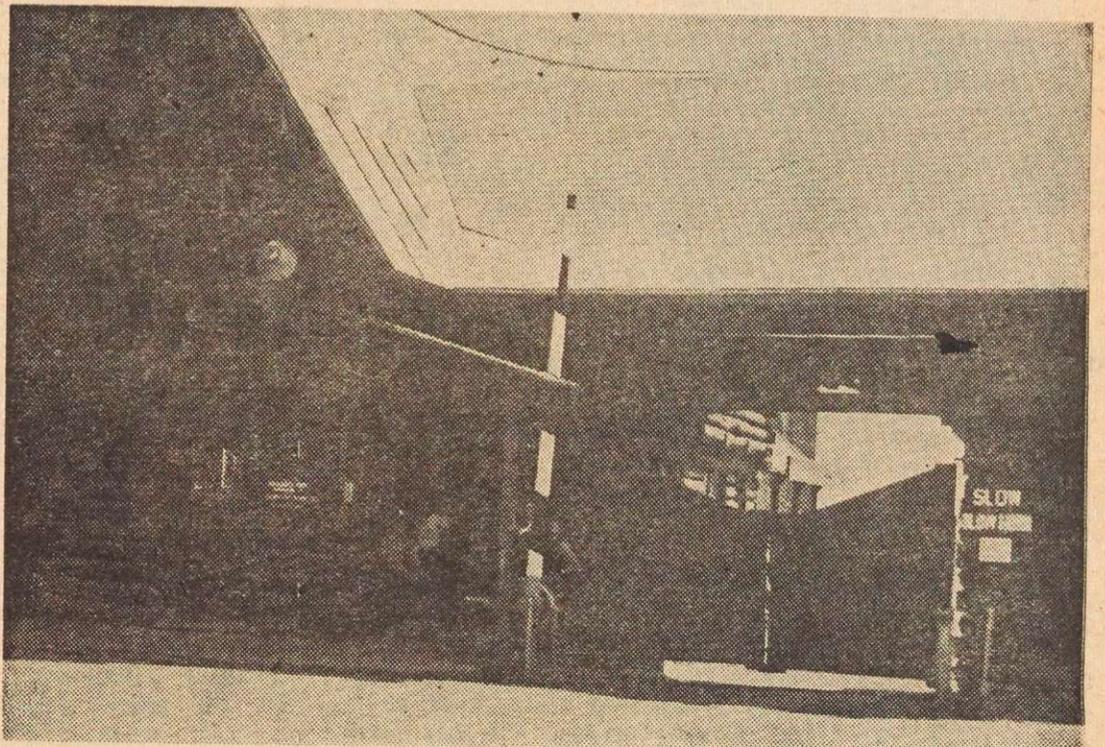
Les compagnies ne veulent pas payer les employés selon les profits qu'elles réalisent. Elles ne veulent pas non plus les payer selon l'accroissement de la productivité, elles ne veulent pas non plus entendre parler d'un salaire familial.



Le directeur de la Police de Grand'Mère demandant aux enfants de rentrer chez eux et de respecter la loi du couvre-feu —



Une vue de l'usine de la Laurentide de Grand'Mère.



Personne n'entrait aux moulins de la Laurentide, dimanche matin dernier alors que les portes étaient ouvertes comme à l'ordinaire.



L'exécutif du syndicat de l'Alcan lors d'une réunion d'urgence, dimanche après-midi dernier. On remarque MM. Pellerin, secrétaire, Maurice Sauvé, aviseur technique de la Fédération; R. Bertrand, 3e vice-président; L. De Carufel, sec. correspondant; Gérard Hébert, président; Réal Marchand, sec.-trés.; James McCullough, 1er vice-président. Les autres membres de l'Exécutif assistaient à une réunion du comité conjoint des négociations à Shawinigan.



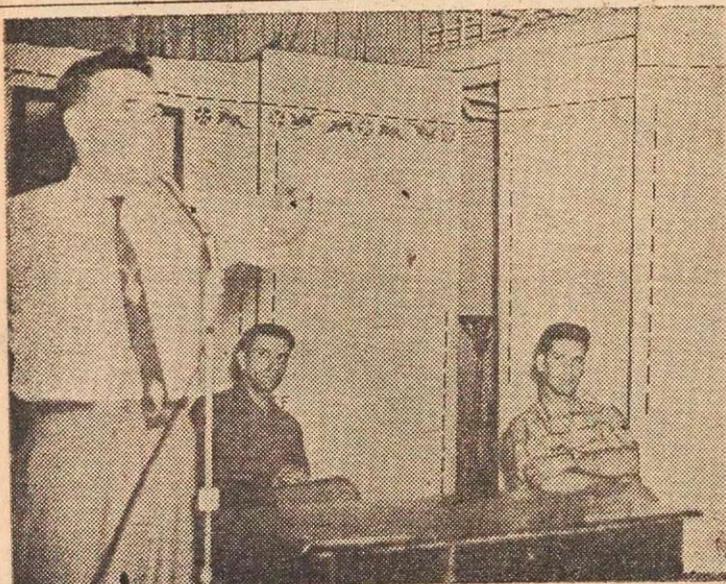
Photo prise lors d'une assemblée des employés de Dupont of Canada, dimanche soir dernier. Les ouvriers ont décidé de ne pas retourner au travail.

Carborundum veut accorder 1/2 homme par équipe

Les employés du Carborundum de Shawinigan sont toujours en dehors de l'usine par suite du refus de la compagnie de régler les griefs dont se plaignent les syndiqués.

A l'heure actuelle, les 150 employés sont en dehors de l'usine afin d'obtenir de la compagnie qu'elle place un homme de plus par équipe sur les fournaies. Actuellement, il y a sept équipes de cinq hommes et le syndicat demande un homme de plus par équipe, soit six hommes.

Après deux rencontres avec le conciliateur jeudi dernier, la Cie a offert 1/2 homme par équipe, soit un homme par deux équipes. Les employés ont décidé de continuer leur arrêt de travail et veulent en outre que la question des salaires qui est actuellement au stage de la conciliation selon une clause de réouverture de la convention, soit également résolue à ce stage.



Le président du Syndicat des Employés de Dupont of Canada dit à ses confrères qu'ils sont libres de retourner au travail. On remarque à ses côtés, M. Harry St-Hilaire, agent d'affaires des syndicats de la Belgo et de Laurentide et M. Georges-Etienne Hébert, agent d'affaires du Conseil Central.

Les employés de l'Alcan veulent davantage

Le Syndicat National des Employés de l'Aluminium de Shawinigan a refusé mardi soir une offre patronale de 10c d'augmentation l'heure à la suite d'une assemblée tenue pour entendre le rapport des négociations post-arbitrales. L'on sait que les syndiqués avaient unanime-

ment rejeté les recommandations d'une sentence soumise par M. Léon Girard, des Trois-Rivières, président du tribunal, M. Pierre Elliott Trudeau, arbitre syndical et Me Bernard Sarrazin, arbitre patronal.

M. Trudeau, arbitre syndical, s'est déclaré dissident

sur la plupart des recommandations du tribunal, notamment sur les clauses d'ancienneté, de procédure des griefs, de grève et de non-grève de salaire, de rétroactivité, de représentation syndicale.

Les principales clauses en litige, sont celles de l'ancienneté, de la procédure des griefs et du salaire.

Au cours des négociations post arbitrales, les parties n'ont pu s'entendre sur ces points, le syndicat insistant pour obtenir la même échelle de salaire que les employés de l'Alcan d'Arvida ainsi qu'une procédure de griefs et une règle d'ancienneté qui donne justice.

La demande originale concernant les salaires était de 25c l'heure.

Dimanche dernier, les membres de l'Exécutif et le comité des négociateurs ont rencontré M. Maurice Sauvé, aviseur technique de la Fédération de la Métallurgie et ils ont décidé de convoquer une assemblée générale des membres pour mardi soir. C'est à cette dernière assemblée que le syndicat a pris la décision que l'on connaît.

On veut rentrer la tête haute chez Dupont of Canada

"Nous voulons rentrer la tête haute". Cette phrase prononcée par un membre du syndicat des employés de Dupont of Canada, résume en quelques mots la situation actuelle.

C'est au cours d'une grande assemblée tenue dimanche soir dans la salle de l'Imm.-Conception, sous la présidence de M. H. Therrien, que les employés ont décidé de poursuivre leur arrêt de travail.

L'assemblée avait été convoquée en vue d'étudier la situation actuelle et de prendre les moyens nécessaires pour mener la lutte à bonne fin.

L'on sait que depuis mardi de la semaine dernière, environ 540 employés de Dupont, dont 40 femmes, ont pris la résolution de quitter le travail à la suite du peu de sérieux manifesté par les représentants syndicaux au cours des négociations.

Les représentants syndicaux ont rappelé que lors des quatre rencontres avec la compagnie au cours des négociations, la compagnie s'était contentée de faire une offre de 2 pour 100 ou 3 cents d'augmentation, alors que les demandes syndicales équivalaient à une hausse de 14 pour 100.

La conciliation demandée

On a aussi fait remarquer que le syndicat avait fait une demande pour la venue d'un conciliateur en même temps que celles

faites pour Carborundum, Chemicals et Mattawin Textiles.

Le conciliateur délégué a déclaré qu'il n'avait aucun mandat dans le cas de Dupont. Après l'assemblée générale de lundi dernier, la compagnie a fait son offre de 2 pour 100; les ouvriers ont trouvé cette offre ridicule et ils ont quitté le travail à minuit lundi soir.

Liberté à tous

Au cours de l'assemblée de dimanche soir dernier, aucun vote

(Suite à la page 2)

Pourquoi cette sentence ne sort-elle pas?

Le Ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette, détient actuellement entre ses mains une sentence arbitrale susceptible d'intéresser les travailleurs de Shawinigan Chemicals.

Cette sentence aurait été remise au Ministre il y a plusieurs jours, mais ce dernier ne l'a pas encore publiée.

M. Maurice Vassart, agent d'affaires de la Fédération des Travailleurs de l'Industrie des Produits chimiques, a fait parvenir un télégramme à M. Barrette lui demandant de publier cette sentence le plus tôt possible.

D'autre part, les travailleurs ont décidé de demander à la compagnie de reprendre les négociations le plus tôt possible étant donné les délais occasionnés par la non publication de la sentence à date normale.

Une grande assemblée dont nous ne pouvons donner les détails au moment où nous allons sous presse, a été convoquée mercredi soir afin de prendre les décisions qui s'imposent.